



Préfet de la Haute-Corse  
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES  
 D'INCENDIES DE FORET**

**COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA**

**Zonage réglementaire ( plan général )**

- Risque fort
- Risque sévère (B0)
- Risque modéré à sévère (B1a)
- Risque modéré (B1)
- Ouvrage de protection collective
- Zone débroussaillée (50 mètres)
- Zone débroussaillée (100 mètres)

Val pour être annexé à  
 l'arrêté préfectoral n° 2012.232 - 0004  
 en date du 08 octobre 2012  
 Le chef de service  
 J. GHILINI